



société
HIPPIQUE
FRANÇAISE



Règlement des épreuves d'élevage 2017

Endurance

Société Hippique Française
83/85 boulevard Vincent Auriol
75013 PARIS
www.shf.eu

Secrétariat administratif :
01.53.59.31.31
Fax : 01.53.59.31.30

Secrétariat technique :
01.53.59.31.35 / 01.53.59.60.04
E-mail : shf.services@shf.eu



9. APTITUDE A L'ENDURANCE

91	CONDITIONS DE PARTICIPATION	3
91.1	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES JEUNES CHEVAUX.....	3
91.2	CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CAVALIERS	3
91.3	TENUE.....	3
92	ORGANISATION.....	3
92.1	EPREUVES	3
92.2	JURY	4
92.3	TRANSMISSION DES RESULTATS	4
93	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 4 ANS	4
93.1	EPREUVES REGIONALES 4 ANS	4
93.2	EPREUVES INTERREGIONALES 4 ANS	4
93.2.1	<i>Qualification</i>	4
93.2.2	<i>Déroulement</i>	4
93.3	FINALE NATIONALE 4 ANS.....	5
93.3.1	<i>Qualification</i>	5
93.3.2	<i>Déroulement</i>	5
93.3.3	<i>Championnat</i>	5
94	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 5 ANS	6
94.1	EPREUVES REGIONALES 5 ANS	6
94.2	EPREUVES INTERREGIONALES 5 ANS	6
94.3	FINALE NATIONALE 5 ANS.....	6
94.3.1	<i>Qualification</i>	6
94.3.2	<i>Déroulement</i>	6
94.3.3	<i>Championnat</i>	7
95	ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 6 ANS	7
95.1	ÉPREUVES REGIONALES 6 ANS	7
95.2	ÉPREUVES INTERREGIONALES 6 ANS	8
95.3	FINALE NATIONALE 6 ANS VITESSE IMPOSEE.....	8
95.3.1	<i>Qualification</i>	8
95.3.2	<i>Déroulement</i>	8
95.3.3	<i>Championnat</i>	8
95.4	FINALE NATIONALE 6 ANS VITESSE LIBRE	9
95.4.1	<i>Qualification</i>	9
95.4.2	<i>Déroulement</i>	9
95.4.3	<i>Championnat</i>	9
96	DOTATIONS.....	10



Les cavaliers et jeunes chevaux sont tenus de répondre aux critères du présent règlement et, pour les points non précisés, au règlement F.F.E. en vigueur.

91 CONDITIONS DE PARTICIPATION

91.1 Conditions de participation des jeunes chevaux

L'endurance est assimilée au Cycle Libre

Tout cheval répondant aux conditions du chapitre 31 du Règlement Général peut participer aux épreuves régionales d'Endurance.

Un jeune cheval participant à une épreuve d'endurance S.H.F. ne peut effectuer une autre épreuve officielle dans la même journée (article 32.4.2.2 du Règlement Général).

91.2 Conditions de participation des cavaliers

Les niveaux minimums de licence requis par catégorie d'épreuves sont :

	Pro	Amateur	Club
20 km vitesse imposée	x	x	x
40 km vitesse imposée	x	x	x
60 km vitesse imposée	x	x	x
80 & 90 km vitesse imposée	x	x	
100 km vitesse libre	x	x	

Pour participer à une épreuve de 40 km, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 20 km.

Pour participer à une épreuve de 60 km, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 40 km.

Pour participer à une épreuve de 80 km à vitesse imposée, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 60 km.

Pour participer à une épreuve de 90 km à vitesse imposée, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au minimum 60 km.

Pour participer à une épreuve de 90 km à vitesse libre, le cavalier doit avoir obtenu un classement qualificatif sur une épreuve jeunes chevaux ou F.F.E. d'au moins 80 km à vitesse imposée.

Les cavaliers doivent atteindre dans l'année civile au moins l'âge de 12 ans pour monter dans les épreuves jeunes chevaux de 20, 40 et 60 km.

Les cavaliers doivent atteindre dans l'année civile au moins l'âge de 14 ans pour monter dans les épreuves jeunes chevaux de 80 et 90 km.

91.3 Tenue

La tenue est celle prescrite au règlement F.F.E.

92 ORGANISATION

92.1 Epreuves

Les questions d'ordre général sont traitées au chapitre 2 du Règlement Général (organisation et gestion des épreuves d'élevage).

Chaque réunion du circuit régional propose des épreuves de :

- 4 ans : 20 km (10 à 12 km/h) ;
- 5 ans : 20 et 40 km (12 à 15 km/h) ;

- 6 ans : 20, 40, 60 km (12 à 15 km/h) et 80 km (12 à 16 km/h).

En fonction des contraintes de chaque organisateur, les épreuves de 6 ans 80 km à vitesse imposée peuvent ne pas être inscrites au programme du concours.

Chaque concours interrégional propose des épreuves de :

- Interrégional 4 ans : 20 km (12 à 15 km/h) ;
- Interrégional 5 ans : 40 km (12 à 15 km/h) ;
- Interrégional 6 ans : 80 km (12 à 16 km/h).

Lors d'un concours interrégional l'organisateur programme en parallèle des épreuves de niveau régional :

- 4 ans : 20 km (10 à 12 km/h) ;
- 5 ans : 20 km (12 à 15 km/h) ;
- 6 ans : 20, 40, 60 km (12 à 15 km/h).

Les organisateurs doivent programmer les épreuves sur une journée dédiée exclusivement aux épreuves jeunes chevaux. Un organisateur qui programmerait le même jour également des épreuves F.F.E. se verrait privé des aides financières de fonctionnement apportées par la S.H.F.

Par dérogation, les épreuves de 6 ans 80 km à vitesse imposée peuvent être programmées lors d'une journée d'épreuves F.F.E. si sur le même concours, une journée est dédiée aux épreuves d'élevage.

92.2 Jury

L'organisateur doit faire appel à au moins deux vétérinaires et un Président du jury (cf. normes requises pour les épreuves F.F.E.). Le Président du jury doit être habilité par la S.H.F.

92.3 Transmission des résultats

Le procès-verbal de résultats doit être transmis par l'organisateur sur le site FFECOMPET. Pour toutes les épreuves, il doit mentionner la vitesse réelle du cheval et sa fréquence cardiaque à 30 mn.

93 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 4 ANS

Le circuit des épreuves de 4 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale Nationale.

Aucun classement n'est effectué sur les épreuves de 4 ans.

93.1 Epreuves régionales 4 ans

Les jeunes chevaux de 4 ans concourent sur 20 km (10-12 km/h).

93.2 Epreuves interrégionales 4 ans

93.2.1 Qualification

L'accès aux épreuves interrégionales 4 ans est réservé aux chevaux qualifiés en épreuves régionales d'élevage sur 20 km à 10 - 12 km/h.

Un cheval de 4 ans ne peut obtenir qu'une seule qualification en interrégional sur deux participations possibles.

La participation à une épreuve interrégionale est obligatoire pour participer à la Finale Nationale.

93.2.2 Déroulement

Les concours interrégionaux comportent :

93.2.2.1 Une épreuve interrégionale de 20 km (12-15 km/h).

93.2.2.2 Un test de modèle et allures.

Ce test est réservé aux chevaux qualifiés sur l'épreuve de 20 km à 12-15 km/h du même concours.

- Déroulement

Le test a lieu à la suite de la course et débute au plus tôt 1/2 heure après la sortie du cheval du contrôle vétérinaire.

Il se déroule sur une carrière de 50 m x 25 m en fonction des contraintes techniques locales, la taille de la carrière pourra être réduite jusqu'à 40 m x 20 m.

Il se compose :

- a) d'une présentation montée :

Celle-ci se fait en pelotons de 2 à 4 chevaux examinés aux 3 allures et aux 2 mains en suivant les instructions du Président de jury.

Le jury note l'aisance, l'amplitude et l'engagement du jeune cheval. Le juge peut à tout moment éliminer de l'épreuve de présentation un cheval boiteux.

La cravache est tolérée.

Les protections sont interdites.

La martingale à anneaux est autorisée.

Le changement de cavalier entre la course et l'épreuve de présentation montée est interdit.

b) d'une présentation en main :

A la suite de la phase montée, le cavalier ou un assistant présente le jeune cheval en main devant le même jury, d'abord posé de profil puis en mouvement, en ligne droite, perpendiculaire au jury, sur un seul aller/retour au pas et au trot (aller au pas et retour au trot).

Le cheval est noté sur le modèle (arrière-main, avant-main, membres et pieds, tissus) et sur la symétrie et la rectitude des allures.

- Jury

Le jury est composé de deux membres minimums.

Il sera désigné par les organisateurs locaux, à partir d'une liste définie par la S.H.F.

Un juge référent, désigné par la SHF, sera présent sur chaque CIR.

- Résultats

A l'issue de l'épreuve de présentation, les chevaux sont catégorisés en 4 groupes :

- 1^{ère} prime : 16/20 et au-delà,
- 2^{ème} prime : entre 14 et 16/20,
- 3^{ème} prime : entre 12 et 14/20,
- non primé.

Les points forts et faibles sont mentionnés sur le protocole.

93.3 Finale nationale 4 ans

93.3.1 Qualification

La Finale nationale des 4 ans est réservée aux jeunes chevaux de 4 ans :

- qualifiés sur un CIR de 20 km (12-15 km/h) avec au minimum une 2^{ème} prime à l'épreuve de présentation ;
- ayant pris le départ d'au plus 5 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année dont aucune de 40 km ou plus (CIR compris mais l'épreuve de présentation ne compte pas dans ce quota).

93.3.2 Déroulement

Epreuve de 40 km à vitesse comprise entre 12-15 km/h.

A la fin de la première étape, les spécificités techniques (temps de repos, rythme cardiaque dans les 30 mn après la ligne d'arrivée) sont celles d'une épreuve de 40 km.

93.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 4 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction de l'épreuve de présentation, des critères de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnats sont attribués :

93.3.3.1 Point « Epreuve de présentation »

Seuls les chevaux ayant obtenu une 1^{ère} prime lors de l'épreuve de présentation du CIR acquièrent un point « Epreuve de présentation ».

93.3.3.2 Point « capacité de récupération »

Le point « capacité de récupération » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **10 minutes** après l'arrivée, n'est pas supérieure à 54 pulsations/minute.

Pour obtenir ce point, le cheval devra répondre aux conditions suivantes :

- Avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;
- Avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 15,5 km/h.

Les participants peuvent déroger à ces vitesses, mais ne pourront pas obtenir ce point « capacité de récupération ».

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

93.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

1) Critères mécaniques :

→ Allures souples, symétriques et régulières.

2) Critères métaboliques

- muqueuses (≤ 3 s),
- réplétion capillaire (≤ 1 s),
- pli de peau (≤ 1 s),
- transit digestif.

93.3.3.4 Classement du Championnat des 4 ans

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points championnat (épreuve de présentation, récupération et vétérinaire).

Sont classés « TRÈS BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points championnat.

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point.

Sont classés simplement « classé sur la finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (épreuve de présentation insuffisante, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « Excellent » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse d'entrée au contrôle final du rythme cardiaque à 54 pulsations/minute dans les 10 minutes après l'arrivée de la course (selon le protocole international de prise de cardiaque). Les cavaliers des autres chevaux classés « Excellent » seront conviés à la remise des prix.

94 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 5 ANS

Le circuit des épreuves de 5 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale Nationale.

Aucun classement n'est effectué dans les épreuves de 5 ans.

Les qualifications acquises à 4 ans sur 12-15km/h en circuit d'élevage restent valables sur l'année de 5 ans.

94.1 Epreuves régionales 5 ans

Les 5 ans concourent sur 20 km (12-15 km/h), puis sur 40 km (12-15 km/h).

L'accès à l'épreuve sur 40 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 20 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

94.2 Epreuves interrégionales 5 ans

Les épreuves interrégionales 5 ans se concourent sur 40 km (12-15 km/h).

L'accès aux épreuves interrégionales 5 ans est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 20 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

La participation à une épreuve interrégionale est facultative pour participer à la Finale Nationale.

94.3 Finale nationale 5 ans

94.3.1 Qualification

La Finale nationale des 5 ans est réservée aux jeunes chevaux de 5 ans :

- qualifiés sur le circuit régional des épreuves d'élevage sur une épreuve de 40 km (12-15 km/h). Cette qualification devra être obtenue dans l'année ;
- ayant pris le départ d'au plus 10 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année dont aucune de 60 km ou plus.

94.3.2 Déroulement

Epreuve de 60 km à vitesse comprise entre 12-15 km/h.

A la fin de la première étape, les spécificités techniques (temps de repos, rythme cardiaque dans les 30 mn après la ligne d'arrivée) sont celles d'une épreuve de 60 km.

94.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 5 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnats sont attribués :

94.3.3.1 Point « vitesse »

Un point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse \geq à 14,8 km/h et \leq à 15 km/h.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

94.3.3.2 Point « capacité de récupération »

Le point « capacité de récupération » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, n'est pas supérieure à 54 pulsations/minute.

Pour obtenir ce point, le cheval devra répondre aux conditions suivantes :

- Avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;
- Avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 15,5 km/h.

Les participants peuvent déroger à ces vitesses, mais ne pourront pas obtenir ce point « capacité de récupération ».

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

94.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques et régulières.
- 2) Critères métaboliques :
 - muqueuses (\leq 3 s),
 - réplétion capillaire (\leq 1 s),
 - pli de peau (\leq 1 s),
 - transit digestif.

94.3.3.4 Classement du Championnat des 5 ans

Sont classés « ELITE Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points championnat (vitesse, récupération et vétérinaire).

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points championnat.

Sont classés « TRES BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point.

Sont classés simplement « classé sur la finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (vitesse trop basse, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « Elites » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse d'entrée au contrôle final du rythme cardiaque à 54 pulsations/minute dans les 5 minutes après l'arrivée de la course (selon le protocole international de prise de cardiaque). Les cavaliers des autres chevaux classés « Elites » seront conviés à la remise des prix.

95 ÉPREUVES JEUNES CHEVAUX DE 6 ANS

Le circuit des épreuves de 6 ans comporte des épreuves régionales, interrégionales et une Finale nationale. Le passage par le niveau interrégional est facultatif pour l'accès aux Finales nationales.

Les qualifications acquises à 4 et 5 ans en circuit d'élevage restent valables sur l'année des 6 ans.

95.1 Épreuves régionales 6 ans

Les 6 ans concourent sur 20 km (12-15 km/h), puis sur 40 km (12-15 km/h), puis sur 60 km (12-15 km/h) et sur 80 km vitesse imposée (12-16 km/h).

L'accès à l'épreuve sur 40 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 20 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

L'accès à l'épreuve sur 60 km est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 40 km (12-15 km/h) en épreuves d'élevage.

L'accès à l'épreuve sur 80 km vitesse imposée est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 60 km (12-15 km/h) en épreuve d'élevage.

Les chevaux de 6 ans peuvent accéder directement aux épreuves d'élevage sur 40 km s'ils sont montés par des cavaliers ayant déjà obtenu au minimum un classement qualificatif dans une épreuve de vitesse libre.

Aucun classement n'est effectué dans les épreuves de 6 ans.

95.2 Épreuves interrégionales 6 ans

Les épreuves interrégionales 6 ans se concourent sur 80 km (12-16 km/h) avec classement selon les règles des épreuves F.F.E.

L'accès aux épreuves interrégionales 6 ans est réservé aux chevaux déjà qualifiés sur 60 km en épreuves d'élevage.

La participation à une épreuve interrégionale est facultative pour participer à la Finale Nationale.

95.3 Finale nationale 6 ans Vitesse Imposée

95.3.1 Qualification

La Finale Nationale des 6 ans Vitesse Imposée est réservée aux jeunes chevaux de 6 ans :

- ayant obtenu un classement sur une épreuve de 60 km vitesse imposée. Cette qualification doit être acquise dans l'année et sur le circuit d'élevage exclusivement ; et
- n'ayant pas obtenu de qualification sur une épreuve de 80 km Vitesse Imposée ou plus. A partir du moment où le cheval a obtenu sa qualification sur une épreuve de 80 km Vitesse Imposée, il ne peut plus participer à la finale 6 ans Vitesse Imposée ; et
- ayant pris le départ d'au plus 15 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année.

95.3.2 Déroulement

Épreuve de 80 km à vitesse imposée (minimum 12 km/h, maximum 16 km/h).

Départ : étalé par petits groupes. Pas de classement au chronomètre.

95.3.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale sur 80 km concourent pour le Championnat 6 ans Vitesse Imposée.

Le Championnat des 6 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnats sont attribués :

95.3.3.1 Point « vitesse »

Un point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse \geq à 15 km/h et \leq à 16 km/h.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

95.3.3.2 Point « capacité de récupération »

Le point « capacité de récupération » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **10 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

Pour obtenir ce point, le cheval devra répondre aux conditions suivantes :

- Avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;
- Avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 16,5 km/h.

Les participants peuvent déroger à ces vitesses, mais ne pourront pas obtenir ce point « capacité de récupération ».

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

95.3.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » est attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques, et régulières.
- 2) Critères métaboliques :
 - muqueuses (\leq 3 s),

- réplétion capillaire (≤ 1 s),
- pli de peau (≤ 1 s),
- transit digestif.

95.3.3.4 Classement du Championnat des 6 ans

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points Championnat (1 point vitesse, 1 point récupération et 1 point vétérinaire).

Sont classés « TRÈS BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points Championnat (1 point récupération et 1 point vétérinaire).

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point Championnat.

Sont classés simplement « classé sur la Finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des deux critères (capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

95.4 Finale nationale 6 ans Vitesse Libre

95.4.1 Qualification

La Finale nationale des 6 ans Vitesse Libre est réservée aux jeunes chevaux de 6 ans :

- ayant obtenu au minimum un et au maximum 2 classements sur une épreuve de 80 km vitesse imposée dont au moins une sur le circuit d'élevage ;
- ayant pris le départ d'au plus 15 épreuves d'endurance officielles depuis le début de l'année, dont aucune de 80 km vitesse libre ou plus de 80 km.

95.4.2 Déroulement

Épreuve de 90 km à vitesse libre (minimum 12 km/h) en 4 boucles. Poids minimum du cavalier : 70 kg.

Départ : étalé par petits groupes. Pas de classement au chronomètre.

Fréquence cardiaque maximum : 56 pulsations/mn.

95.4.3 Championnat

Tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale sur 90 km concourent pour le Championnat.

Le Championnat des 6 ans catégorise les jeunes chevaux en fonction des critères de vitesse, de capacité de récupération et d'allure générale (point vétérinaire).

Sur la base de ces critères des points de championnat sont attribués :

95.4.3.1 Point « vitesse »

Le point « vitesse » est attribué à tous les jeunes chevaux, classés à l'épreuve finale ayant bouclé le parcours à une vitesse supérieure ou égale à 15,8 km/h.

Le niveau du point vitesse pourra être modifié, avant le départ de la course, par le Président du jury après avis du Président du groupe vétérinaire, en fonction des conditions climatiques et du tracé du parcours.

95.4.3.2 Point « capacité de récupération »

2 points « capacité de récupération » seront attribués à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **5 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

1 point « capacité de récupération » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et dont la fréquence cardiaque, mesurée dans les **10 minutes** après l'arrivée, ne sera pas supérieure à 54 pulsations/minute.

Pour obtenir ce(s) point(s), le cheval devra répondre aux conditions suivantes :

- Avoir couru le dernier kilomètre de l'épreuve à une vitesse minimum de 12 km/h ;
- Avoir couru chaque boucle de l'épreuve à une vitesse maximum de 16,5 km/h.

Les participants peuvent déroger à ces vitesses, mais ne pourront pas obtenir ce point « capacité de récupération ».

La fréquence cardiaque est prise par un vétérinaire ou un vétérinaire assistant. Elle peut éventuellement être prise par un membre du jury.

Un cheval présenté dans la zone à 5' et n'ayant pas obtenu les 2 points « capacité de récupération » n'aura pas la possibilité de se présenter une deuxième fois dans la zone à 10'.

95.4.3.3 Point « vétérinaire »

Le point « vétérinaire » sera attribué à tous les jeunes chevaux classés à l'épreuve finale et répondant à la fois aux critères mécaniques et à 3 des 4 tests métaboliques, dont les critères sont définis ci-dessous :

- 1) Critères mécaniques :
→ allures souples, symétriques, et régulières.

2) Critères métaboliques :

- muqueuses (≤ 3 s),
- réplétion capillaire (≤ 1 s),
- pli de peau (≤ 1 s),
- transit digestif.

95.4.3.4 Classement du Championnat des 6 ans

Sont classés « ÉLITE Endurance » les jeunes chevaux ayant les quatre points Championnat (1 point vitesse, 2 points récupération et 1 point vétérinaire).

Sont classés « EXCELLENT Endurance » les jeunes chevaux ayant trois points Championnat.

Sont classés « TRES BON Endurance » les jeunes chevaux ayant deux points Championnat.

Sont classés « BON Endurance » les jeunes chevaux ayant un point Championnat.

Sont classés simplement « classé sur la Finale », les jeunes chevaux ne remplissant aucun des trois critères (vitesse inférieure à 15,8 km/h, capacité de récupération insuffisante, allure générale après l'épreuve non satisfaisante).

Seuls les 10 meilleurs chevaux « Elites » seront appelés à la remise des prix en main sur la base de la vitesse de récupération cumulée sur l'ensemble de l'épreuve.

96 DOTATIONS

Le montant des primes distribuées en épreuves régionales, interrégionales et à la Finale Nationale sera publié sur le site de la S.H.F. www.shf.eu.